



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 11 avril 2025 DELIBERATION

Rapporteur : M. Jean CONTOU-CARRÈRE

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas MALEIG

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 31
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Anne BARBET, Stéphane LARTIGUE, M. Nicolas MALEIG, Adjoints,
M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE, Mme Monique ASSO, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESENY, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

Etaient représentées :

- Mme Chantal LECOMTE donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER,
- Mme Sabine SALLE donne pouvoir à M. Raymond VILLALBA.

13 - AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT POUR L'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF DE RELÈVE À DISTANCE

Par délibération en date du 9 avril 2018, le Conseil municipal a approuvé une autorisation de programme et crédits de paiement pour l'installation d'un dispositif de relèvement des compteurs à distance arrêtant l'enveloppe initiale des travaux à 331.000 € et fixant la participation du service de l'assainissement au financement de cette installation à 50 % de son coût.

Par délibération en date du 10 avril 2019, le Conseil municipal a approuvé la révision du montant global de l'autorisation de programme pour le fixer à 766.500 €.

Par délibération en date du 29 juillet 2020, le conseil municipal a approuvé la révision du montant global de l'autorisation de programme, laquelle a été fixée à 870.325 €.

Par délibération en date du 10 février 2021, le Conseil municipal a précisé que les dépenses d'installation de ce dispositif ainsi que les charges de fonctionnement induites seraient prises en charge à parts égales directement par chacun des budgets de l'eau et de l'assainissement.

Par délibération du 12 avril 2024, le Conseil municipal a prorogé d'une année l'autorisation de programme et a approuvé la répartition des crédits comme suit :

Budget Eau Potable AP 2018-01 / Mise en place d'un dispositif de relève à distance						
DEPENSES						
MONTANT AP (Investissement)	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
435.162,50 €	12.550 €	900 €	200.088,71 €	92.916,49 €	62.255,95 €	RAR 66.451,35€

Budget Assainissement AP 2021-01 / Mise en place d'un dispositif de relève à distance						
DEPENSES						
MONTANT AP (Investissement)	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
435.162,50 €	-	-	200.088,71 €	92.916,48 €	62.255,90 €	RAR 79.901,41€

En 2024, les travaux engagés au titre de cette autorisation de programme se sont élevés à :

- Pour le budget de l'eau : 62.716,97 €, soit 45.862,47 € réalisés et 16.854,50 € en restes à réaliser,
- Pour le budget de l'assainissement : 69.441,96 €, soit 52.587,46 € réalisés et 16.854,50 € en restes à réaliser.

De plus, les écritures comptables de régularisation portant sur l'avance de dépenses supportées par le budget de l'eau en 2019 et 2020 ont été réalisées entre les deux budgets, diminuant ainsi les dépenses du budget de l'eau sur ces exercices.

Il apparaît que les enveloppes des autorisations de programmes de ces budgets ne sont pas entièrement consommées. Ces autorisations de programme s'établissent à ce jour de la façon suivante, étant précisé que l'effacement des crédits non utilisés pourra être réalisé lors de la clôture de cette autorisation de programme, après paiement des RAR :

Budget Eau Potable AP 2018-01 / Mise en place d'un dispositif de relève à distance			
DEPENSES			
MONTANT AP (Investissement)	Réalisé 2019- 2022	Réalisés 2023	CP 2024
435.162,50 € dont 424.703,12 € consommés	299.730,20 €	62.255,95€	73.176,35 € dont 45.862,47 € mandatés et 16.854,50 reportés €

Budget Assainissement AP 2021-01 / Mise en place d'un dispositif de relève à distance			
DEPENSES			
MONTANT AP (Investissement)	Réalisé 2019- 2022	Réalisé 2023	CP 2024
435.162,50 € dont 424.703,05 € consommés	293.005,19 €	62.255,90 €	79901,41 € dont 52.587,46 € mandatés et 16.854,50€ reportés

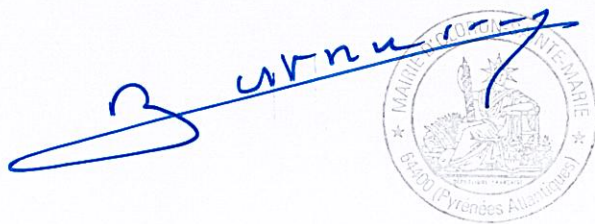
Après avis favorable du Conseil d'Exploitation en date du 25 mars 2025,

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

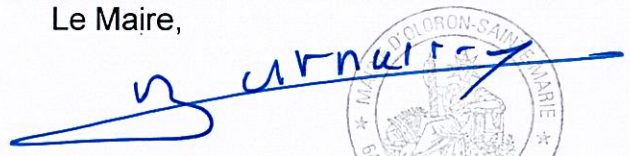
- **APPROUVE** le présent rapport,
- **ARRETE** les crédits de paiement tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement tels qu'arrêtés.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 11 avril 2025.
 Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 16/04/2025




Le Maire,


Bernard UTHURRY
